



CRISE DES MIGRANTS, CRISE DES SOLIDARITÉS

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

La question des migrants attise les réponses stéréotypées et les réactions caricaturales. Confrontée à un afflux massif de réfugiés et de migrants venus d'Afrique et de Syrie, l'Union européenne peine à en gérer les dimensions humanitaires et économiques.

C'était en septembre 2015 et personne n'a oublié le petit Aylan Kurdi échoué sur une plage turque. La photo a choqué la planète et a accéléré la mise en place d'une réponse européenne coordonnée. L'Union s'engageait à la "relocalisation" (c'est-à-dire au transfert de personnes ayant besoin d'une protection internationale d'un État membre) de 160 000 réfugiés avant septembre 2017. Objectif : soulager la Grèce et l'Italie, têtes de pont de l'accueil de réfugiés. Mais cette promesse de 160 000 relocalisations n'était qu'un geste minimum quand on sait que plus d'un million

de migrants ont été enregistrés en 2015 (contre 200 000 en 2014).

QUEL BILAN ?

En avril, la Commission européenne annonçait pourtant que seules 16 340 relocalisations avaient été réalisées. Pire, ces objectifs initiaux ont même été "réajustés" à 106 000, suite au manque de coopération de certains États. Parmi les pays les moins accueillants, on peut citer l'Autriche, la Hongrie, la Tchéquie, la Pologne qui n'ont accueilli aucun migrant. Mais en la matière la France n'a rien d'exemplaire. Seules 5 000 personnes sont arrivées chez nous sur 30 000 places promises en 2015...

(et réajustées depuis à moins de 20 000). “Il est temps à présent que les États membres tiennent leurs engagements et intensifient leurs efforts. Ils ont le devoir politique, moral et juridique de le faire”, s’indigne Dimítris Avramópoulos, commissaire européen chargé des migrations.

L’autre volet de la réponse de l’Union européenne a consisté en un accord signé, fin 2015, avec la Turquie octroyant à ce pays 3 milliards d’euros afin qu’elle “contienne” les réfugiés syriens sur son sol. Et alors que l’on dénombrait plus d’un million d’entrées irrégulières sur le territoire de l’espace Schengen en 2015, le chiffre est tombé à 353 000 en 2016, “Soit une baisse de plus de 70 %”, commentait le 24 février Fabrice Leggeri, directeur exécutif de l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) qui se félicitait de la “très bonne coopération entre l’Union européenne et la Turquie. “C’est à partir du deuxième trimestre 2016 que le ralentissement a été le plus net. Il est justement lié à cet accord ambigu et critiquable entre l’Union et la Turquie. Il a néanmoins prouvé son utilité et son efficacité en ce sens”, confirme sur *atlantico.fr* Jacques Barou, docteur en anthropologie, chargé de recherche au CNRS et professeur en politiques d’immigration et d’intégration en Europe à l’université de Grenoble. Mais cet accord a surtout modifié les routes empruntées. Après une année 2016 de baisse de migrations, les réseaux se sont réorganisés et les départs semblent repartis à la hausse. Et c’est désormais de Libye que partent 80 % des migrants qui atteignent l’Union européenne via l’Italie. Depuis le début de l’année, ce pays a vu arriver plus de 46 000 migrants sur ses côtes, soit une hausse de plus de 30 % par rapport à l’année dernière. Selon l’Organisation internationale pour les migrations, sur les 5 premiers mois de l’année, plus de 1 244 personnes ont trouvé la mort au large de la Libye.

EST-CE UNE CRISE MIGRATOIRE MAJEURE ?

Oui. “Depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nous n’avons jamais assisté à des déplacements de population aussi massifs”, assure Jacques Barou. Et ces déplacements sont d’autant plus complexes à appréhender qu’à l’arrivée de réfugiés⁽¹⁾ qui fuient des persécutions de Daesh, des guerres ou des régimes dictatoriaux se mêlent des migrants

dités “économiques”, même s’il faut souligner qu’une caractéristique n’exclue pas l’autre. Selon l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés, les Syriens représentent 26 % des migrants qui arrivent en Europe. D’autres conflits plus vieux comme en Somalie ou en Afghanistan continuent à faire des milliers de réfugiés chaque année également. Avec eux, Les Afghans et Irakiens constituent les trois nationalités représentant un peu plus de la moitié de l’ensemble des primo-demandeurs d’asile au sein de l’Union européenne.

“Nul doute que l’année 2015 est une année historique : le nombre de migrants entrés par la mer sur le territoire européen n’a jamais été aussi élevé dans l’histoire contemporaine”, confirme Cris Beauchemin responsable de l’unité de recherche “Migrations internationales et minorités” de l’Institut national d’études démographiques (Ined) (2), qui rappelle toutefois que ce n’est pas une première dans l’histoire récente du Vieux Continent. “En 1939, la France a vu arriver en quelques semaines environ un demi-million d’exilés espagnols poussés par l’avancée de Franco. En 1962, elle a accueilli 600 000 rapatriés d’Algérie qui, pour la plupart, n’avaient jamais vécu en France. Plus récemment,

L’association SOS Méditerranée a été créée en 2015 pour répondre à l’urgence humanitaire. Entre le 7 mars 2016 et le 7 mars 2017, ses équipes ont recueilli 13 991 personnes à bord de son navire d’assistance l’Aquarius.



© Kermey Kaprov / SOS MEDITERRANEE



© LACROIX

Thomas Lacroix est chercheur au CNRS et membre du laboratoire Migrinter de l'université de Poitiers. Ses travaux portent sur les migrations internationales et plus particulièrement sur les relations entre les migrants et leur pays d'origine. Il est directeur adjoint de la revue *Migration Studies* aux Presses Universitaires d'Oxford.

Dernier ouvrage paru "Migrants, l'impasse européenne" (Armand Colin - oct 2016)

Le Jas : Fait-on face à crise majeure ?

Thomas Lacroix : C'est en effet un afflux très important, mais qu'il faut mettre en perspective avec la population des 28 États membres de 510 millions d'habitants. À titre de comparaison le Liban accueille, lui, l'équivalent de 25 % de sa population. En 2015 le nombre de migrants internationaux était de 244 millions contre seulement 173 millions en 2000. Mais cette hausse est simplement proportionnelle à la croissance de la population mondiale. Depuis les années 1960, le volume de personnes vivant hors de leur pays de naissance est stable autour de 3 % (3,4 % en 2015) de la population mondiale. Cette crise aurait dû faire l'objet d'une conférence internationale au niveau de l'ONU. C'est par un travail de ce type-là qu'avait été réglée la vague de migrants en provenance d'Asie du Sud-est au milieu des années soixante-dix. À l'époque un plan de répartition au niveau mondial avait été mis en place avec succès, environ 80 pays dans le monde avaient accepté de prendre en charge un demi-million de personnes. La même chose était envisageable dès 2015, c'est la volonté politique qui a manqué.

Le Jas : C'est donc davantage une crise de la solidarité qu'une crise de l'immigration ?

T. L. : Absolument. C'est une crise du projet européen, des équilibres européens au sein de l'Union. Ces derniers reposaient sur un rapport de force entre les pays centraux

et les pays périphériques jusqu'alors instrumentalisés comme garde-frontières. Ce rapport de force ne fonctionne plus depuis que ces pays borduriers font face à une crise économique majeure. L'addition d'une crise économique et d'une crise migratoire a fait voler en éclat le consensus accepté jusqu'alors. Ajoutons à ce tableau, le refus des pays de l'est européen à jouer le jeu du dispositif ; refus qui est, à mon sens, emblématique d'un élargissement de l'Union qui s'est fait trop vite et pour des raisons essentiellement économiques.

Le Jas : L'Union européenne a mis en place un plan de relocalisations de 160 000 migrants. Pourquoi si peu et pourquoi celui-ci ne fonctionne-t-il pas ?

T. L. : C'est en effet très peu parce que les pays n'ont pas réussi à s'entendre sur plus. Certains pays comme la Hongrie et la Pologne ont refusé de s'intégrer au dispositif et d'autres comme La Slovaquie, la Bulgarie, la République tchèque et la Croatie relocalisent au compte-goutte. On s'est d'ailleurs rendu compte très vite que la réponse européenne était sclérosée. Dès octobre, Angela Merkel commençait à négocier avec la Turquie de manière bilatérale. L'Italie et la Grèce demandent depuis des années l'activation d'une clause de solidarité prévue par les accords de Dublin, et qui reste toujours lettre morte. L'Europe a une politique d'ouverture, elle n'est pas fermée aux migrants, mais son approche consiste à favoriser 'l'immigration qualifiée' (étudiants, intellectuels, professionnels aguerris...). Elle doit donc impérativement s'interroger sur la manière de gérer ces migrants pas ou peu qualifiés autrement que par une approche sécuritaire qui mène à une fuite en avant sans fin.

Le Jas En France, moins 5 000 relocalisations ont été effectives en France sur 30 000 prévues. Comment cela s'explique-t-il ?

T. L. : La France reçoit chaque année 200 000 personnes étrangères, dont 10 % personnes réfugiées ou accueillies pour raisons humanitaires. Nous avons donc une pratique de cet accueil et avons la capacité de les accueillir. Dès 2015 beaucoup de communes s'étaient mobilisées et positionnées

en ce sens. Si le chiffre 30 000 a attisé les crispations, c'est en partie en raison du contexte préélectoral et du poids du discours du Front National qui a beaucoup pénétré le champ du politique. Par ailleurs, le contexte des attentats dès la fin 2015 n'a pas aidé. Lorsque l'amalgame est fait entre migrants et terroristes cela sert l'intérêt de Daesh puisque cela exacerbe le sentiment anti-musulman... ce qui est un très bon moyen de pousser des gens à se radicaliser!





les conflits qui ont résulté de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 ont engendré d'importants déplacements de population à l'intérieur de l'Europe”.

QUELLES CONSEQUENCE ECONOMIQUES?

Si la classe politique mondiale apparaît majoritairement effrayée par la vague de réfugiés et de migrants, la plupart des économistes estiment que les migrants peuvent être une chance pour l'économie européenne. Une récente étude du cabinet McKinsey conclut ainsi que les migrants économiques et réfugiés constituent moins de 4 % de la population mondiale, mais contribuent à près de 10 % à la richesse totale, soit l'équivalent des PIB du Japon et de la France réunis. L'étude reconnaît cependant qu'un nombre très important de migrants dans une seule région du monde où l'économie n'est guère florissante peut cependant avoir des effets négatifs sur l'emploi. “La contribution des immigrants à l'économie est supérieure à ce qu'ils reçoivent en termes de prestations sociales ou de dépenses publiques”, assure dans le quotidien *Le Monde* Jean-Christophe Dumont, chef de la division chargée des migrations internationales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais l'expert reconnaît des spécificités à la crise actuelle : ampleur, durée, variété des situations de migrants et des routes empruntées par ceux-ci. Christophe Dumont pointe notamment les cas des Syriens et Érythréens qui arrivent plus que les autres en urgence, donc sans projet, sans leurs diplômes et avec des traumatismes à surmonter. Thomas Lacroix, chercheur et directeur adjoint de la revue *Migration Studies* aux Presses Universitaires d'Oxford (voir ci-contre son interview) nuance toutefois ce bénéfice économique espéré. “Il est vrai en général, notamment pour l'Angleterre

ou Allemagne... mais il est moins avéré pour la France parce que notre ouverture au marché du travail est moins forte. Beaucoup de secteurs d'emploi sont interdits aux étrangers⁽³⁾ et depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les demandeurs d'asile en attente de papiers ne peuvent plus travailler. Conséquence, au lieu de contribuer à la richesse du pays ayant une activité légale et en consommant, ils ne représentent que des coûts d'allocation”. L'expert assure que toutes les études montrent cependant que les migrants ne sont pas créateurs de chômage. “Ils travaillent essentiellement sur des marchés dans lesquels ils ne sont pas en concurrence avec les natifs des pays (aide à la personne, gardiennage, poste dans la sécurité, BTP...). La seule inflexion concerne les salaires qui, sur certains secteurs d'emploi très spécifiques, peuvent être tirés vers le bas.” Si l'accueil des réfugiés est d'abord coûteux pour les États, les bénéfices existent à terme. “Tout l'enjeu, conclut Jacques Barrou, est de réduire ce temps nécessaire pour qu'ils s'intègrent au marché du travail”. En attendant une réponse politique digne de l'idée européenne, des malheureux continuent de tenter de gagner de l'Europe toujours au péril de leur vie. L'OMS assure compter un mort pour 39 personnes secourues... ■

Un camp de réfugiés en Serbie.

(1) Le statut officiel de “réfugié” est défini par la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967. Est considérée comme “réfugiée” toute personne qui a obtenu l'asile dans un autre pays que le sien, parce qu'elle y couvrait un danger de mort et était contrainte de le fuir, “craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

(2) “Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard” Cris Beauchemin / Mathieu Ichou (ed Karthala)

(3) Selon l'Observatoire des inégalités, 5,4 millions d'emplois dans les secteurs public et privé demeurent fermés aux étrangers hors Union européenne. Il s'agit de postes de la fonction publique, mais plus d'un million d'emplois privés sont aussi difficilement accessibles aux étrangers du fait des conditions de diplôme ou d'une procédure d'autorisation préalable pour exercer ces métiers.

LE CNLE JUGE LE PLAN "PAUVRETÉ" PERFECTIBLE

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est un outil de l'État visant à la fois à répondre à l'urgence sociale et à structurer la politique de solidarité sur le long terme. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale vient de rendre une importante "contribution" sur celui-ci.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), créé en 1993, est une instance représentative des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Placé auprès du Premier ministre, le CNLE assiste de ses avis le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est dans ce cadre qu'il vient de rendre une "contribution" au suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Dans ce document long de 155 pages, l'instance passe en revue la feuille de route 2015-2017 afin d'attirer l'attention sur des points de vigilance qui lui semble essentiels. Le Conseil note d'"indéniables avancées" mais ajoute que, globalement les résultats sont encore trop timides et doivent être confortés. "Force est de constater que, malgré les efforts déployés, le plan pluriannuel n'a pas créé une dynamique telle que la pauvreté a reculé dans notre pays. Tout au plus a-t-il enrayer sa progression", souligne Etienne Pinte, président du CNLE en rappelant que selon l'Insee, 8,8 millions de personnes, soit 14,3 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. "Ce constat, poursuit le président, alimente les craintes et contribue à l'insécurité. 36 % des Français estiment qu'il y a un risque personnel de tomber dans la pauvreté et 87 % considèrent que n'importe qui peut tomber dans la pauvreté au cours de sa vie".



© Pirella

SUR LE LOGEMENT

Concernant l'hébergement, le CNLE rappelle l'urgence de la mise en place de solutions de substitution à l'hébergement hôtelier (voir le dossier du *Jas* de février) et tance le plan de réduction des nuitées hôtelières "alors que la solution, écrit-il, est une substitution globale des nuitées hôtelières". Il rappelle l'importance de "la réalisation des diagnostics à 360° sur tous les départements, et particulièrement sur les départements d'Île-de-France qui concentrent le plus grand nombre de personnes

hébergées ou sans-domicile sur le territoire”. Le CNLE demande également l’arrêt des expulsions de bidonvilles sans propositions de solutions d’hébergement stables et pérennes et la prise en charge globale permettant l’accès aux droits et l’insertion de l’ensemble des populations y résidant”.

Dans le cadre de la politique d’accompagnement vers le logement, mouvement HLM et l’État ont lancé, dès 2013, un appel à projets pour 10 000 logements HLM accompagnés. Pour que cet appel perdure, le CNLE propose “d’établir une programmation annuelle “incluant des objectifs quantitatifs et prévoyant “dans le budget de l’État, les moyens de leur réalisation au travers d’un accompagnement social renforcé”. Le conseil chiffre cette enveloppe annuelle à 35 millions d’euros.

SUR L’ACCÈS AUX DROITS

Le CNLE insiste pour que la lutte contre le non-recours aux droits (qu’il soit volontaire ou non), soit une priorité. Il déplore qu’au bout de quatre ans de mise en œuvre le bilan de ce plan s’avère “très en deçà de la volonté politique exprimée au début”.

L’organisme s’inquiète aussi de la question de la domiciliation, préalable à cet accès aux droits, et

s’étonne de l’existence de disparités territoriales pour faire valoir ses droits au sein de structures identiques. “Beaucoup de problèmes sont remontés concernant l’attestation de domiciliation, écrit-il. Valable un an, elle est souvent redemandée tous les trois mois voire tous les quinze jours pour certaines démarches”. Le CNLE réclame l’uniformisation des politiques et la suppression des discriminations liées au lieu d’habitat. “Des instructions devraient être données aussi bien aux opérateurs de l’État qu’aux exécutifs locaux, les communes”. Le CNLE demande donc à l’État de rappeler “à ses opérateurs, aux organismes de protection sociale, aux bureaux des étrangers de nos préfectures, aux banques, que le respect du droit à la domiciliation ainsi qu’à l’ouverture et au renouvellement des autres droits avec une attestation de domiciliation à jour doit être effectif sur l’ensemble du territoire national et par conséquent de les former à l’application et à l’évolution des dispositions relatives à la domiciliation”.

Côté bon point, l’instance “souligne positivement la suppression du régime spécifique de domiciliation pour faire valoir ses droits à l’Aide médicale de l’État (AME). “Les régimes de domiciliation généralistes et d’AME sont désormais unifiés”.

SUR L’ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX SOINS

Le Conseil rappelle d’abord que la France est parmi les pays riches, celui où l’on “observe les plus grandes disparités sociales de santé.(...) Les inégalités se vérifient dès la naissance et persistent jusqu’à la retraite puisque l’espérance de vie en bonne santé concerne là encore les populations les plus aisées”. Le CNLE souligne donc la nécessité de créer un parcours de prévention incluant notamment l’éducation pour la santé tout au long de la vie, “destiné à l’ensemble des enfants et des adultes, quelle que soit leur situation sociale”. Il demande de maintenir et développer des services publics (service de PMI, santé scolaire, médecine du travail...) de les doter de moyens nécessaires, et d’accorder une plus grande visibilité aux structures organisées de prévention et de promotion de la santé.

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale s’inquiète

LE CESE PROPOSE UN REVENU MINIMUM DE 600 € DÈS 2018

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) vient de publier un avis proposant la création d’un “revenu minimum social garanti”. Celui-ci viendrait en quasi substitution des minima sociaux actuels.

Selon le Cese, ce revenu minimum social garanti pourrait permettre d’offrir un revenu stable à “toutes les personnes en situation de fragilité économique et sociale” et ce dès l’âge de 18 ans, “pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation”.

Attribué “sous conditions de ressources”, le Cese le préconise à 600 euros dès 2018. Il pourrait aussi, argumente l’instance, simplifier l’architecture de nos minima sociaux afin de “favoriser l’accès aux droits et leur acceptabilité”, mais aussi participer à l’émancipation de ses bénéficiaires par une démarche d’accompagnement vers l’emploi.

également du sort des mineurs non accompagnés, et invite au “respect par l’État et les conseils départementaux de leurs obligations en matière de protection de l’enfance” en offrant un accompagnement adapté “notamment sur le plan psychique, avec des médiateurs en santé et des interprètes”. Il réitère aussi sa demande d’interdiction “pure et simple” des tests osseux et demande l’application d’un principe de minorité à l’égard de ceux qui se présentent comme tels et la prévalence de l’intérêt supérieur de l’enfant pour guider toute décision juridique.

SUR LA FAMILLE, L’ENFANCE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Concernant l’école, l’instance préconise de privilégier les classes à effectifs réduits dans les

écoles primaires en particulier, notamment les classes préparatoires et élémentaires en REP+, de développer la médiation scolaire au sein des académies pour les élèves allophones et enfants issus de campements ou de bidonvilles.

Le CNLE demande par ailleurs “un effort conséquent et réel pour continuer d’augmenter les places disponibles dans les établissements d’accueil du jeune enfant, en direction des quartiers prioritaires” et la poursuite de la mise en place des schémas départementaux de services aux familles. Enfin, à propos des jeunes de l’Aide sociale à l’enfance, le CNLE recommande un accompagnement jusqu’à 21 ans “afin de permettre une réelle autonomisation à cet âge, en particulier au travers des contrats jeunes majeur et un soutien financier des jeunes jusqu’à 25 ans afin de réduire le nombre de situations de précarisation. ■

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

Pour suivre l’actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS!



Journal des Acteurs Sociaux
13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

www.lejas.com